



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

27 mars 2020

Règles de prescription de l'hydroxychloroquine et l'association lopinavir/ritonavir

[Le décret 2020-314](#) du 25 mars 2020 complète le décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire intègre un chapitre 7 sur les dispositions relatives à la mise à disposition de médicaments

Ce qu'il faut retenir :

1. L'hydroxychloroquine et l'association lopinavir/ritonavir peuvent être prescrits, dispensés et administrés **sous la responsabilité d'un médecin** aux patients atteints par le Covid 19, **dans les établissements de santé qui les prennent en charge**, ainsi que, pour la poursuite de leur traitement si leur état le permet et sur **autorisation du prescripteur initial** à domicile.
2. La spécialité pharmaceutique PLAQUENIL® et les préparations à base d'hydroxychloroquine sont réservées en prescription initiale exclusivement aux spécialistes en rhumatologie, médecine interne, dermatologie, néphrologie, neurologie ou pédiatrie ; le renouvellement de la prescription peut être fait par tout médecin.

[L'ANSM](#) et [Sanofi](#) rappellent aux médecins les éléments suivants :

Le médicament Plaquenil® est inscrit sur la liste II des substances vénéneuses et donc soumis à prescription médicale obligatoire (arrêté du 13 janvier 2020)

Les indications de l'AMM de **Plaquenil®** sont :

- le traitement symptomatique d'action lente de la polyarthrite rhumatoïde,
- le lupus érythémateux (discoïde et subaigu),
- le traitement d'appoint ou la prévention des rechutes des lupus systémiques
- la prévention des lucites.

Dans le cadre des obligations de pharmacovigilance des professionnels de santé toute utilisation non conforme à l'AMM sera signalée aux Centres Régionaux de Pharmacovigilance (CRPV), aux autorités sanitaires sur le portail de déclaration du Ministère des Solidarités et de la Santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr/> ou au laboratoire <mailto:France-Pharmacovigilance@sanofi.com>.